



Arrêté
n°29/2023/CC/SG/GC modifiant
l'arrêté N°28/2023/CC/SG/GC du 03
octobre 2023 fixant la liste des
candidats autorisés à concourir pour le
recrutement d'assistants de vérification
de la Cour des Comptes

LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DES COMPTES,

- VU** la Constitution ;
- VU** la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes ;
- VU** la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au Statut général des Fonctionnaires, modifiée ;
- VU** le décret n°2002-266 du 06 mars 2002 abrogeant et remplaçant l'article 1^{er} du décret n°69-179 du 18 février 1969 fixant l'âge limite des candidats aux concours professionnels de la Fonction publique ;
- VU** le décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes ;
- VU** le décret n°2018-06 fixant les conditions de recrutement, de service et de rémunération des assistants de vérification de la Cour des Comptes ;
- VU** le décret n°2023-325 du 10 février 2023 portant renouvellement du mandat de Monsieur Mamadou FAYE, Premier Président de la Cour des Comptes ;
- VU** l'arrêté n°26 du 11 Août 2023 portant ouverture d'un concours de recrutement d'assistants de vérification de la Cour des Comptes ;
- VU** l'arrêté n°25/2023 du 11 août 2023 portant ouverture d'un concours de recrutement d'assistants de vérification de la Cour des Comptes,

ARRETE :

Article premier.- La liste des candidats autorisés à concourir pour le recrutement d'assistants de vérification de la Cour des Comptes, session 2023, est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

301	Amy Collé	AW	710 305/B	Greffière
-----	-----------	----	-----------	-----------

Lire :

301	Amy	AW	710305/B	Greffière
-----	-----	----	----------	-----------

Ajouter :

332	Moussa	MBAYE	660815/L	Greffier
609	Souleymane	DIAKHATE	710 321/D	Greffier

Article 2.- le Secrétaire général de la Cour des Comptes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 09 octobre 2023



Mamadou FAYE